

République Française

VILLE DE BOUXWILLER

67330

08/2017

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 septembre 2017

Sous la Présidence de M. Alain JANUS, Maire

Conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27 Présents : 24 Procurations : 3

PRESENTS

- * M. JANUS Alain, Maire
- * M. HEINTZ Marc, 1^{er} Adjoint
- * Mme ROTH Ruth, 2^e Adjointe
- * M. TOUSSAINT Daniel, 3^e Adjoint
- * Mme LAPORTE Véronique, 4^e Adjointe
- * M. RIEHL Marc, Maire-Délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG
- * M. MICHEL Patrick, Maire-délégué d'IMBSHEIM
- * M. MEISS Alain, Maire-délégué de RIEDHEIM
- * Mme CHRIST-DAPP Marie-Christine
- * M. FATH Stéphane
- * M. FRITSCH Daniel
- * Mme GATAUX Nathalie
- * Mme GUNTHER Joëlle
- * Mme HAMM Danielle
- * M. HUMANN Marcel
- * Mme JACKY Sylvie
- * M. LANG Jérôme
- * Mme MEHL Elodie
- * M. MEYER Marc
- * Mme ÖZDEMIR Fatma
- * Mme REIXEL Anny
- * Mme SCHWEITZER Laetitia
- * Mme SIEFER Astride
- * M. VEIT Bernard

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

- * M. LE GOFF Jean-Charles, 5^e Adjoint, excusé procuration à R.ROTH
- * Mme MEHL Louisa, excusée procuration à D. HAMM
- * M. SUTTER Mathieu, excusé procuration à D. TOUSSAINT

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Elodie MEHL est désignée en qualité de secrétaire de séance et chargée à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

Point 2 : Compte rendu de la séance du 4 juillet 2017

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 juillet 2017. Aucune remarque n'étant exprimée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point 3 : Déclarations d'intention d'aliéner

1) Dossier N° 0031 : Bâti 5, Quartier Romain à Bouxwiller

- * Section : 10
- * Parcelle : 181/15
- * Superficie totale : 4,1 ares
- * Prix de vente : 107 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision prise par Monsieur le Maire de ne pas faire valoir son droit de préemption.

2) Dossier N° 0032 : Non bâti, Rue d'Imbsheim à Bouxwiller

- * Section : 14
- * Parcelle : 233 + 234
- * Superficie totale : 22,43 ares
- * Prix de vente : 1 009,35 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

3) Dossier N° 0033 : Bâti 1, rue du Canal à Bouxwiller

- * Section : 4
- * Parcelle : 278/146
- * Superficie totale : 2,2 ares
- * Prix de vente : 64 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

4) Dossier N° 0034 : Bâti, Rue Jardin des Faisans à Bouxwiller

- * Section : 12
- * Parcelle : 105
- * Superficie totale : 5,01 ares
- * Prix de vente : 27 000 €

Le Conseil Municipal, demande à Monsieur le Maire de rencontrer l'acquéreur pour vérifier sa connaissance de l'existence d'un chemin non cadastré et son intention de préserver le passage. Si cette condition est respectée, le Conseil Municipal autorise le Maire à ne pas faire valoir son droit de préemption.

5) Dossier N° 0035 : Non bâti, Modernstrasse à Bouxwiller

- * Section : 20
- * Parcelle : 389
- * Superficie totale : 72,68 ares
- * Prix de vente : 168 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

6) Dossier N° 0036 : Bâti, 10, rue des Mines à Bouxwiller

- * Section : 7
- * Parcelle : 110/38 + 112/38
- * Superficie totale : 12,69 ares
- * Prix de vente : 165 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

7) Dossier N° 0037 : Bâti, 1 Impasse Nestel à Bouxwiller

- * Section : 2
- * Parcelle : 75 + 76
- * Superficie totale : 1,18 are
- * Prix de vente : 10 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

8) Dossier N° 0038 : Bâti, 314 Grand'Rue à Bouxwiller

- * Section : 2
- * Parcelle : 46
- * Superficie totale : 3,4 ares
- * Prix de vente : 125 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

9) Dossier N° 0039 : Non bâti, Rue du Stade à Bouxwiller

- * Section : 9
- * Parcelle : 228/0014 (14 en division)
- * Superficie totale : 0,74 are
- * Prix de vente : 1 480 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

10) Dossier N° 0040 : Non bâti, Rue du Stade à Bouxwiller

- * Section : 9
- * Parcelle : 227/0014 (14 en division)
- * Superficie totale : 2,5 ares
- * Prix de vente : 5 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

11) Dossier N° 0041 : Non bâti, Rue du Fossé à Imbsheim

- * Section : 219/27
- * Parcelle : 169 en cours de division
- * Superficie totale : 9,62 ares
- * Prix de vente : 28 860 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

12) Dossier N° 0042 : Bâti, 2a rue d'Ingwiller à Bouxwiller

* Section : 10

* Parcelle : 85

* Superficie totale : 108,53 ares

* Prix de vente : 238 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Point 4 : Transfert de compétences à la CCHLPP (Logement Social, Maison de services, SDIS)

Vu les dispositions de l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2016, portant création de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre et de la Communauté de Communes du Pays de Hanau,

Vu la délibération n° 9 du Conseil Communautaire en date du 6 juillet 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

* de TRANSFERER le 1^{er} janvier 2018 à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre les compétences

- « Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées »
- « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations »
- « Secours et lutte contre l'incendie : contribution financière au Service Départemental d'Incendie et de Secours »

* de MODIFIER en conséquence les statuts de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,

* de CHARGER le Maire de la Commune d'exécuter la présente délibération, qui sera notifiée à M. le Préfet du Bas-Rhin ainsi qu'à M. le Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

Point 5 : Travaux de réhabilitation de réseaux d'assainissement sans tranchées à Bouxwiller et à Riedheim

A la suite d'inspections vidéo réalisées ces dernières années sur les réseaux d'assainissement de Bouxwiller et Riedheim, il avait été constaté des fissures, déboitements et autres défauts sur des conduites d'assainissement.

Ces désordres sont source d'infiltrations d'eaux claires parasites et d'exfiltrations d'eaux usées.

Afin de corriger ces problèmes et de rétablir l'étanchéité des ouvrages, des solutions de travaux sans ouverture de tranchées existent. Cela se traduit par des travaux de réparations et d'étanchements à l'aide d'un robot par l'intérieur des canalisations.

Les modes opératoires diffèrent. Il peut s'agir :

- de l'injection de produit colmatant sous pression dans des joints ou des défauts (résine...),
- de la mise en place de mortier pour fond de cunette ou jonction de tuyau au regard,
- de la reprise de piquage de branchement,
- du chemisage partiel (manchette), afin de contrer des fissures circulaires, longitudinales, multiples, des perforations, des joints ou raccordement défectueux,
- du gainage structurant ou non structurant (chemisage complet d'une canalisation).

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la réalisation de ces travaux d'un montant de 133 816 € HT.

Travaux d'assainissement sans tranchées à Bouxwiller et Riedheim		
Dépenses		€ HT
Tranche ferme		94 221 €
Tranche conditionnelle		39 595 €
Total dépenses		133 816 €
Recettes		€ HT
Agence de l'Eau Rhin Meuse	70%	93 671 €
Ville de Bouxwiller	30%	40 145 €
Total dépenses		133 816 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ se prononce pour la réalisation de ce projet,
- ✓ valide son plan de financement,
- ✓ autorise le Maire à solliciter les subventions inhérentes à cette opération et à signer toutes les pièces administratives et comptables y afférentes.

Point 6 : Adhésion à un groupement de commande dans le cadre de la fourniture, pose et maintenance de bornes de recharge pour véhicules électriques

Dans le cadre de sa labellisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, le Pays de Saverne, Plaine et Plateau souhaite constituer un groupement de commandes pour la fourniture, pose et maintenance de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire.

Il est ainsi prévu de déployer 13 infrastructures de recharge pour véhicules électriques à l'horizon 2018, de 22kVA (semi-rapide, soit une charge d'1 h à 1h 30 à 80% de la capacité de la batterie) : 2 pour la Communauté de Communes d'Alsace Bossue, 6 pour la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre, 4 pour la ville de Saverne et 1 pour la commune de Bouxwiller.

Le choix du matériel tiendra compte des recommandations émises par l'ADEME. Il permettra également à partir d'un seul point de comptage électrique d'alimenter deux séries de deux prises correspondant à l'équipement de tout type de véhicule électrique. La maintenance de ces installations sera basique afin de limiter les frais de fonctionnement pour chaque collectivité.

La disponibilité des bornes de recharge en accès public est nécessaire pour permettre aux utilisateurs une recharge en milieu rural. Ce service à la population sera gratuit dans un premier temps afin de promouvoir la mobilité électrique sur le territoire. Toutefois, une supervision des bornes sera mise en place afin de disposer d'un suivi de leur fonctionnement (défauts/nombre d'utilisateurs/nombre de recharge/durée des recharges). A l'issue d'une période d'expérimentation, dont la durée est à déterminer, un bilan sera effectué afin de déterminer notamment si la fourniture d'énergie doit devenir payante (le système de supervision permettant de gérer la facturation).

L'installation de la borne est prévue à proximité des commerces du centre-ville.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur ce projet, valider le plan de financement ci-après et solliciter les subventions du Pays de Saverne Plaine et Plateau.

Fourniture et pose d'une borne de recharge pour véhicules électriques		
Dépenses		€ HT
Fourniture et pose d'une borne en libre-service		5 000 €
Raccordement au réseau électrique		5 000 €
Total dépenses		10 000 €
Recettes		€ HT
Pays de Saverne Plaine et Plateau	80%	8 000 €
Ville de Bouxwiller	20%	2 000 €
Total dépenses		10 000 €

Considérant que la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre a décidé de participer à ce groupement de commandes et de lancer un programme pluriannuel d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur l'ensemble de son territoire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer à titre individuel au groupement de commandes et charge le Maire de solliciter la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre afin que la Ville de Bouxwiller puisse bénéficier de l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques au travers de son programme.

Point 7 : Adhésion à la plate-forme mutualisée de dématérialisation des marchés publics Alsace Marchés Publics

Soucieux de moderniser leurs achats publics et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, la région Alsace, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la Ville et la Communauté Urbaine de Strasbourg, la Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération ont créé la plateforme mutualisée et dématérialisée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) dédiée à la passation des marchés publics. Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 pour l'ensemble de ces sept collectivités et produit déjà des résultats encourageants.

En tant que guichet unique offert aux entreprises et notamment aux PME, la plateforme « Alsace Marchés Publics » a vocation à accroître le rayonnement de la commande publique alsacienne. C'est pourquoi, après décision des élus des sept collectivités a été décidée l'ouverture de la plateforme à l'ensemble des collectivités alsaciennes.

La Ville de Bouxwiller a adhéré à cette plate-forme mutualisée de dématérialisation des marchés publics. Il s'agit d'un portail hébergé et maintenu par la société ATEXO dont le marché qui la lie avec le groupement de commande constitué à cet effet arrive à échéance le 31 août 2017.

Un nouveau groupement de commande composé de la Région Grand Est, des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, de la Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération, membres fondateurs, ainsi que de contributeurs, a donc dû être constitué pour lancer une consultation.

Cette dernière a abouti à l'attribution du marché à la société ATEXO afin de maintenir et héberger Alsace Marchés Publics. Il n'y aura donc pas de rupture de service. Le coordonnateur du nouveau groupement de commande sera le Département du Haut-Rhin jusqu'au 31 août 2019.

Cependant, les changements précités (nouveau groupement de commande, nouveau coordonnateur et surtout nouveau marché) nécessitent la signature d'une nouvelle convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics avec le Département du Haut-Rhin.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- ✓ d'approuver la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » figurant en annexe,
- ✓ d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion.

Point 8 : Création de poste

En date du 21 janvier 2016, le Conseil Municipal créait un poste en CAE pour prolonger le contrat d'un Agent d'Accueil du Musée du Pays de Hanau. Le contrat de l'agent recruté sur ce poste courait jusqu'au 31 août 2017.

Les nouvelles directives nationales bloquent la création et le renouvellement des contrats de type CAE. En attendant d'avoir une plus grande visibilité des éventuelles aides et pour assurer le fonctionnement du Musée, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 1 contre (Sylvie Jacky) décide de créer un poste d'Adjoint du Patrimoine, contractuel, au 1^{er} échelon (indice brut 347, indice majoré 325), à 28 h hebdomadaires, assurant la fonction d'Agent d'Accueil du Musée, à compter du 11 septembre jusqu'au 31 décembre 2017.

Point 9 : Proposition d'acquisition de parcelles communales par la société Médiapar

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Point 10 : Travaux de voirie forestière

M. Riehl, Maire Délégué de Griesbach-le-Bastberg donne connaissance au Conseil Municipal du projet de création, de mise au gabarit et d'empierrement de voies forestières avec la création de cinq places de retournement et d'une place de dépôt, dans les massifs du Reisboesch, du Reiherwald et du Pfaffenberg.

Le projet porte sur une longueur totale de 1135 ml de création, de mise au gabarit et d'empierrement ainsi que les travaux connexes ; la création de 2250 m² de place de retournement ainsi que de 200 m² de place de dépôt.

Ces travaux sont indispensables à la vidange future des chênes de qualité ainsi qu'à leur mise en valeur commerciale.

Les parcelles cadastrales concernées et bénéficiant du régime forestier figurent dans le tableau joint au dossier de subvention.

Le coût prévisionnel total du projet s'élève à 166 309 € HT (travaux plus honoraires) soit 151 190 € HT de travaux et 15 119 € HT d'honoraires ONF.


Le projet, conformément aux conditions de financement par des aides publiques des investissements pour des travaux de desserte forestière dans le cadre du PDR Alsace 2015 – 2020 est subventionnable à hauteur de 50 %, en tenant compte des plafonds éligibles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour la réalisation de ces travaux et autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces du dossier.

Point 11 : Changement de partenaire de chasse au sein de l'Association de Chasse et de Loisirs du Pays de Hanau

Suite à la demande de l'Association de Chasse et de Loisirs du Pays de Hanau qui a recueilli un avis favorable des membres de la Commission Consultative de la Chasse Communale, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre comme nouveau membre de l'Association, Monsieur Julien Burckel, né le 15 mars 1991 à Ingwiller, domicilié 5 rue des Vosges à Zutzendorf, en remplacement de Monsieur Yves Fritzing, domicilié 13 Côteau de la Pinède à Schweighouse sur Moder.

Vu,
le Secrétaire de Séance,



Mlle Elodie